
COMMUNIQUE RELATIF AUX PRIX DES PRODUITS PETROLIERS

Il nous revient de façon récurrente à travers certains journaux que les prix des produits pétroliers feraient l'objet d'augmentation par le Gouvernement dans les prochains jours.

Face à cette situation, le présent communiqué vise à informer l'opinion nationale sur les prix des produits pétroliers, maintenus inchangés depuis la reprise des activités après la reprise post électorale, ainsi que les efforts consentis par le Gouvernement pour y parvenir.

Ainsi, tenant compte de la situation particulièrement difficile des populations après la crise post électorale, le Gouvernement a décidé de ne pas répercuter les hausses enregistrées au niveau des prix mondiaux des produits pétroliers sur les prix à la pompe. Depuis avril 2010, le prix du gasoil est maintenu à 615 F CFA/l, quand celui du super et du pétrole lampant s'établissent respectivement à 774 F CFA/l et à 617 F CFA/l.

Cela a été possible malgré les fortes fluctuations internationales grâce à l'abandon par l'Etat de recettes fiscales portant sur lesdits produits. A ce titre, la Taxe Spécifique Unique (TSU) n'est plus prélevée sur le pétrole lampant. S'agissant du gasoil, la TSU s'établit à 19 F CFA/l au lieu de 120 F CFA. Enfin, le super carburant est taxé à hauteur de 16 F CFA/l au lieu de 220 F CFA/l.

En outre, le Gouvernement a réduit la base d'application des droits et taxes douaniers sur ces différents produits. Ainsi, pour le gasoil, la base taxable est passée de 166 F CFA en juillet 2011 à 8 F CFA à ce jour.

S'inscrivant dans une optique de moyen et long termes, et compte tenu du caractère insoutenable des subventions ainsi accordées, le Gouvernement a fait conduire une étude par un Cabinet privé indépendant, sur la structure des prix des produits pétroliers, en vue d'adopter une nouvelle structure tenant compte notamment des réalités des fluctuations des cours internationaux.

Cette étude sert de base de travail pour l'élaboration de la nouvelle structure des prix, en cours de discussion au sein de l'Administration, puis avec l'ensemble des acteurs, avant de la soumettre à l'adoption du Gouvernement.

Dans cette attente, il n'est pas envisagé de hausse des prix à la pompe des produits pétroliers, malgré la forte augmentation des cours sur les marchés internationaux du pétrole brut.

Le Gouvernement prendra toutes les dispositions pour informer par les canaux officiels, les populations et les opérateurs économiques sur l'évolution des travaux en cours relativement aux prix des produits pétroliers.

**Le Ministre des Mines, du Pétrole
et de l'Energie**

**Le Ministre de l'Economie et
des Finances**

Adama TOUNGARA

Charles Koffi DIBY